

1983/09uu_0001a_n

Sept. 1983

Appel de la part des parents des incarcérés, disparus et kidnappés au Liban.

Messieurs, les membres du Congrès.

Il est vrai, que les libanais, qui ont subi cette guerre, et qui ont subi beaucoup de pertes, soit des pertes de leurs biens, que de leurs âmes, sentent avec une conscience profonde, le grand besoin, à un essai sérieux, pour rétablir et donner l'importance nécessaire aux concepts de la sécurité individuelle et publique, et l'importance de la loi, la justice, la charte des droits humains, à préserver les libertés personnelles et publiques, et à sauver la vie humaine, menacée toujours par les massacres et la mort. Ces concepts, pour lesquels, l'humanité et le peuple libanais ont lutté, pour consolider, pour affirmer que "l'homme naît libre" comme disait le philosophe français Jean-Jacques Rousseau.

Nous sommes vraiment isolés, du fait que notre pays, comme beaucoup d'autres pays, qui se trouvent en crise, trouve que ces concepts n'ont aucune valeur chez nous, et que le monde ne les défend pas, et dans beaucoup de cas, il a travaillé contre, et par les moyens les plus primitifs.

○ D'ici, nous donnons la priorité absolue, pour la responsabilité du monde avec toutes ses institutions, pour qu'il travaille à préserver les droits de l'homme, qui se trouvent comme dans une arène, comme si l'on était au moyen âge, où la force dominait sur les relations entre les hommes.

C'est alors que nous exposons notre tragédie distinguée comme libanais, qui ont subi beaucoup de douleurs, qui ont surpassé les machines de mort aveugles, qui ont anéanti des dizaines de milliers de notre peuple, et dans des circonstances,

connues tous tout le monde, avec l'atrocité qui les a accompagnés, à travers la presse et la télé.

Chers Messieurs.

Nous représentons le comité des parents, des incarcérés, kidnappés, et disparus, et c'est une chose très remarquable, durant toute la guerre libanaise dès son début en 1975, jusqu'au présent. ET nous n'avons jamais vu aucun comité international, qui s'occupe des droits, dont on a parlé, et en spécial de la charte des droits de l'homme, venir à la défense de ces droits, et à voir ces terribles massacres que notre peuple a subi à travers différents facteurs, et dont il n'est pas question d'en parler maintenant.

Dans ce procès tragique, notre cause porte une grande et dangereuse importance, c'est qu'alors nous avons décidé de nous adresser à votre

congrès à cœur ouvert, éspérant l'évoquer
la conscience mondiale, sur nos circonstances
tragiques, pour défendre les droits que nos ancêtres
ont lutté pour, que nous puissions en jouir.

Notre Tragédie, nous, les femmes, les mères, les
soeurs et les enfants des centaines d'incarcérés,
de perdus, et de kidnappés, reçoit tout l'appui du
peuple libanais, et c'est parce que les autorités
libanaises sont responsables de la disparition
de la plupart de nos bien-aimés, et par conséquent
les milices illégales "les forces libanaises", tiennent
entre leurs mains le destin et sont responsables
de la disparition des centaines de libanais et de
palestiniens innocents.

Cette cause a été exposé au liban, aux plus hauts
niveaux, et le syndicat de la presse libanaise
l'a adoptée comme une cause relative aux libertés
publiques, et beaucoup d'organisations sociales,

et des comités d'avocats, travaillent et pressent pour dévoiler le destin de ces milliers, et avec cet appel vous trouverez une part des noms.

Ajoutant qu'il y a eu une grande manifestation à l'occasion de la fête du "Alfitre", quand son éminence le mufti de la république a demandé aux responsables de dévoiler le destin de ces gens, et les mettre sous la protection de la loi. Notre cause a reçu tout l'appui de l'opinion publique libanaise, commençant par tous les partis politiques et toutes les confessions, avec des positions précises et claires.

Notre cause pèse sur la conscience de tous les libanais, et il n'est pas question d'affirmer toutes les déclarations faites durant l'année passée, c.-à-d., depuis que les innocents ont disparus, au sein de "la grande Beyrouth", et précisément à Beyrouth ouest. Même l'autre part, représentée

Par le parti Kataëb, son président Pierre Gemayel, et l'ex-président Camille Chamoun, président du front libanais et leurs milices, ont exprimé leur sympathie pour notre cause et ont demandé d'éclaircir ce mystère, malgré que nous avons des preuves claires et précises, et même des détails sur la responsabilité de leurs milices, de la disparition et l'incarcération des centaines de nos jeunes innocents, qui ont eu confiance dans les promesses du président Amine Gemayel sur l'unification des deux secteurs de Beyrouth est-et-ouest, en utilisant l'armée libanaise et les forces de sécurité intérieure, dans le projet de "la grande Beyrouth".
Messieurs. Il n'y a plus besoin d'affirmer, que tous ceux qui tiennent aux libertés publiques, comme la presse, les hommes de loi et les organisations religieuses et sociales à travers les appels lancés

aux responsables, confirment notre opinion, que les institutions militaires qui ont pris la charge d'établir l'ordre et la sécurité à Beyrouth après le retrait des forces de la révolution palestinienne et le retrait de l'ennemi sioniste de la capitale, l'armée libanaise avec l'aide de la force multinationale, a déployé la souveraineté de l'état sur Beyrouth, et durant, l'armée libanaise et d'autres forces de l'état, ont envahi les maisons en prétendant faire une inspection pour ramasser les armes, et quelques recherches par la loi. Mais cette opération était en contraire avec les règles constitutionnelles et légales, qui organisent la relation entre les citoyens libanais et l'état, en ne pas oubliant, que la constitution affirme dans les actes 7-8-9-10-11-12-13-14-15, que le Liban est un pays démocratique. Ces actes contiennent des règles qui énoncent les libertés publiques

et les droits personnels, et confessionnels, et notre peuple a joui de ces droits depuis des générations, et ils ne sont pas beaucoup différents des droits et des libertés des démocraties occidentales, car ils sont protégés par des lois qui trouvent leurs racines dans l'histoire du Liban et ses caractéristiques et dans la civilisation arabe qui l'a accompagné dans toutes ses évolutions. Le Président Amine Gemayel, avait juré, que "l'épée de la loi brillerait au-dessus des têtes de tous", et de préserver les libertés et d'exécuter la loi avec égalité et justice. Cela veut dire qu'il a insisté sur les actes concernant les libertés et les droits personnels, et qui sont dix actes de la constitution libanaise. Le 7^{ème} acte a affirmé l'égalité devant la loi, et le 8^{ème} acte a indiqué la liberté personnelle et sa protection par la loi. Le 9^{ème} acte, a affirmé la liberté de la croyance, et a déclaré le respect

de l'état envers toutes les religions et les croyances.
Le 14^{ème} acte a affirmé *الحماية* et sa
protection par la loi.

Chers Messieurs.

Le principe déclaré dans le 8^{ème} acte de la
constitution libanaise "qu'on ne peut pas préciser
un crime ou indiquer une sanction que selon la
loi, et aussi les principes des procès criminels, contiennent
des garanties au citoyen, d'avoir le droit d'une défense
publique et neutre >>".

Toutes ces considérations ont été surpassées de la part
des autorités, qui ont tenu la responsabilité d'un
grand nombre d'arrestations illégales, et tous ceux
qui ont été incarcérés ou kidnappés ou arrêtés,
restent jusqu'à présent introuvables au point que
tous les efforts n'ont abouti à dévoiler le destin
de la plupart des kidnappés ou des perdus ou des
incarcérés, et jusqu'à présent, on n'a pas pu

savoir les raisons de leur incarcération ou de leur disparition.

Le pire est, la reconnaissance publique du gouvernement, de cette réalité, spécialement que le conseil des ministres a formé un comité ministériel composé de civils et de militaires pour éclaircir le sort des kidnappés et des perdus, sans parler des incarcérés chez elle, malgré que le premier ministre, ministre de l'intérieur, avait tant promis, et dans des déclarations officielles, de libérer les incarcérés chez l'état, mais en vain, et beaucoup des incarcérés restent perdus pour leurs parents, et sans être jugé devant les tribunaux.

Nous exposons cette cause devant votre congrès, pour insister sur le besoin de la coopération pour intervenir avec tous les moyens possibles, soit dans la peine des libanais, soit dans d'autres pays, où les droits ne sont pas respectés et où la violence

domine, et pour défendre la charte des droits humains. Ces concepts civilisés, que nous devons défendre, pour les assurer aux générations futures, pour permettre à l'homme d'en jouir, quel que soit sa religion, sa croyance, sa race, ou sa couleur, avec tous ses droits, qui pour les assurer, le monde entier doit prendre les mesures nécessaires, et nous devons arrêter ce déclin catastrophique au niveau des droits de l'homme au Liban et partout, et cela avec l'aide de toutes les forces intéressées à garder la paix et la justice et la sécurité internationale.

Comité des parents des incarcérés, disparus, et kidnappés au Liban.